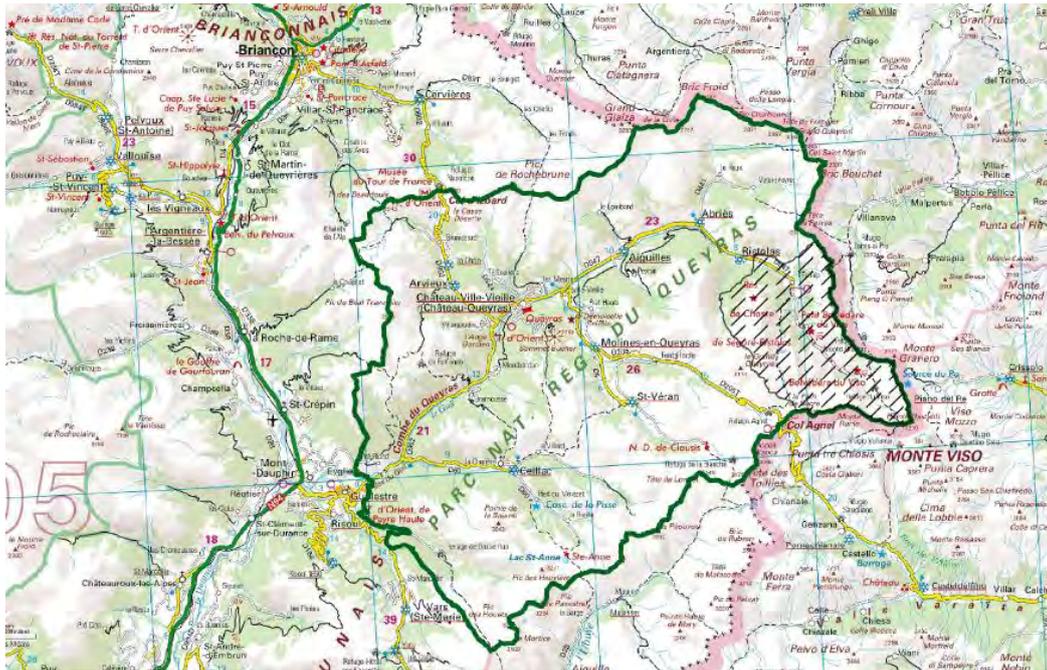




Note de synthèse du site Natura 2000

“FR9312019” « ZPS de la vallée du Haut-Guil »

Directive “oiseaux”



Octobre 2011, Parc naturel régional du Queyras



Remarque : les cartographies situées dans l'Atlas cartographique et dans les fiches espèces peuvent également être utilisées pour cette Note de synthèse.

SOMMAIRE

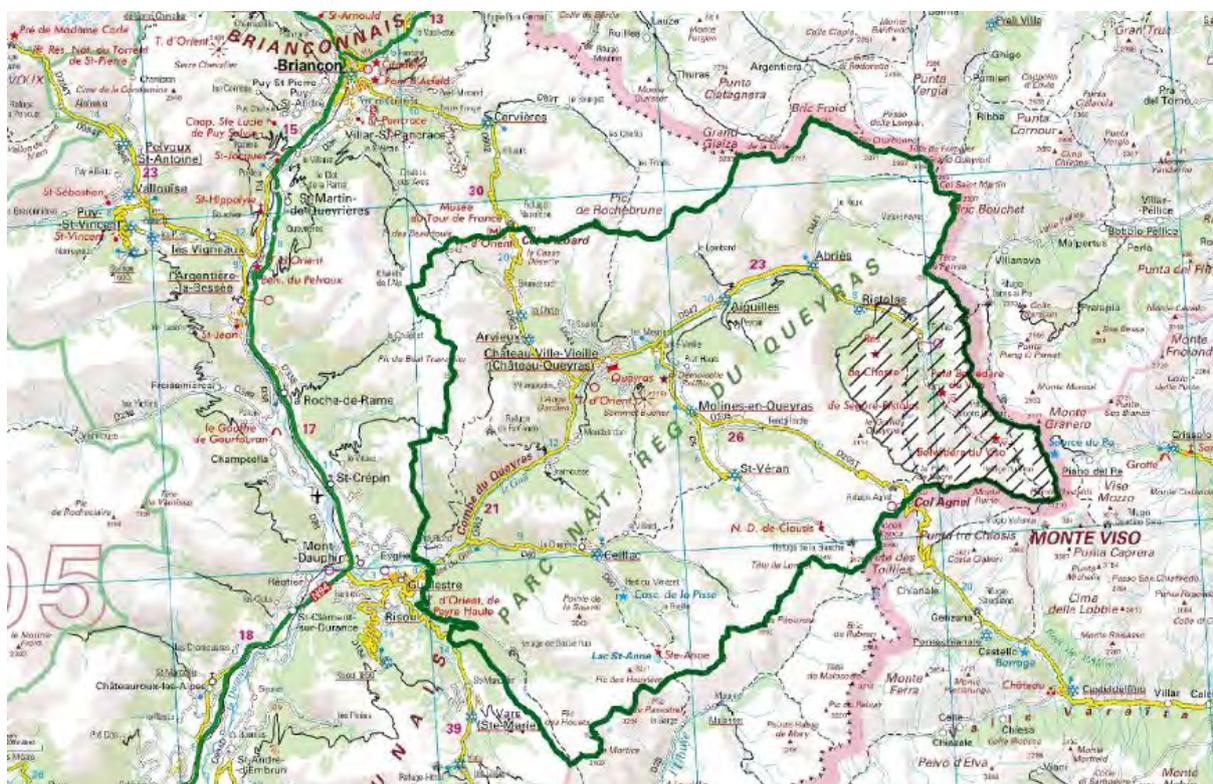
1) Aperçu administratif.....	3
2) Aperçu écologique général.....	4
3) Aperçu des enjeux ornithologiques.....	4
4) Aperçu des menaces potentielles.....	5
5) Le Document d'objectifs (DOCOB).....	8
6) Analyse des données écologiques.....	8
a. Statut des espèces de la Directive oiseaux.....	8
b. Statut des autres espèces d'oiseaux remarquables.....	9
c. Superficie des habitats d'intérêts ornithologiques.....	10
d. Utilisation des grands types d'habitats par les oiseaux d'intérêt communautaire.....	13
e. Interrelations entre espèces et activités humaines.....	14
7) Les enjeux de conservation des espèces.....	15
8) Les objectifs de conservation.....	18
9) Les objectifs de gestion.....	22
10) La stratégie de gestion.....	29
11) Les actions préconisées.....	32
12) Cohérence de gestion entre les Documents d'objectifs de la ZPS et de la ZSC.....	35

1) Aperçu administratif

La ZPS du Haut-Guil (Hautes-Alpes, commune de Ristolas) a été désignée par l'arrêté ministériel du 6 avril 2006 (ZPS n° FR9312019). Elle s'étend entre 1619 m et 3283 m d'altitude, et couvre une superficie totale de 6370 ha. Elle est incluse, pour partie, dans la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9301504 "Haut-Guil –Mont-Viso - Valprévèyre" et pour une autre partie dans la Zone Spéciale de Conservation FR9301502 "Steppique durancien et queyrassin".

Un Pré-comité de pilotage s'est réuni le 21 octobre 2008. Le Parc naturel régional du Queyras a été désigné comme opérateur à cette même date.

ECODIR a réalisé en décembre 2001, pour le compte de la DIREN PACA et en partenariat avec le Centre de Recherches Alpin sur les Vertébrés (CRAVE), l'étude scientifique préalable à la désignation de la ZPS de la Vallée du Haut-Guil. Les principaux résultats de cette étude sont résumés ci-dessous.



2) Aperçu écologique général

La haute vallée du Guil, entièrement incluse dans le Parc naturel régional du Queyras, offre l'un des paysages de moyenne et haute montagne parmi les plus remarquables des Alpes occidentales, dominé par l'imposante pyramide du Viso. C'est également un haut lieu de l'écologie et de la biologie alpine, avec une grande diversité d'espèces et d'habitats naturels, dont de nombreux éléments rares ou endémiques. La situation biogéographique (au cœur des massifs intra-alpins), ainsi que le contexte climatique et géologique particulier (influences lombardes, zone piémontaise des schistes lustrés, présence de roches vertes), expliquent en grande partie cette biodiversité exceptionnelle.

Parmi les habitats remarquables figurent notamment de très belles cembraies-mélézins subnaturelles, de nombreuses landes à Ericacées (rhododendrons, myrtilles), des fourrés subalpins de saules et d'aulnes verts, des tourbières et des lacs alpins, un ensemble très diversifié de pelouses alpines, des falaises et de nombreux éboulis (dont le glacier rocheux d'Asti). Cet ensemble naturel offre des conditions très favorables pour plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.



Photographies (à gauche) du fond de la vallée du haut-Guil avec le Mont-Viso en arrière plan et (à droite) de la Salamandre de Lanza, espèce endémique visolienne. Sources: ECODIR et Jean-Baptiste Portier

3) Aperçu des enjeux ornithologiques

L'avifaune est d'une grande richesse, avec 86 espèces dont 76 espèces nicheuses.

16 espèces sont inscrites sur l'annexe I de la Directive Oiseaux, dont 14 nichent dans le territoire de la ZPS :

- Espèces forestières : Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Bondrée apivore et Pic noir.
- Espèces rupestres : Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Crave à bec rouge.
- Galliformes de montagne : Lagopède alpin, Perdrix bartavelle, Tétraz-lyre
- Espèces liées aux espaces agro-pastoraux du fond de vallée: Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan, Alouette lulu.

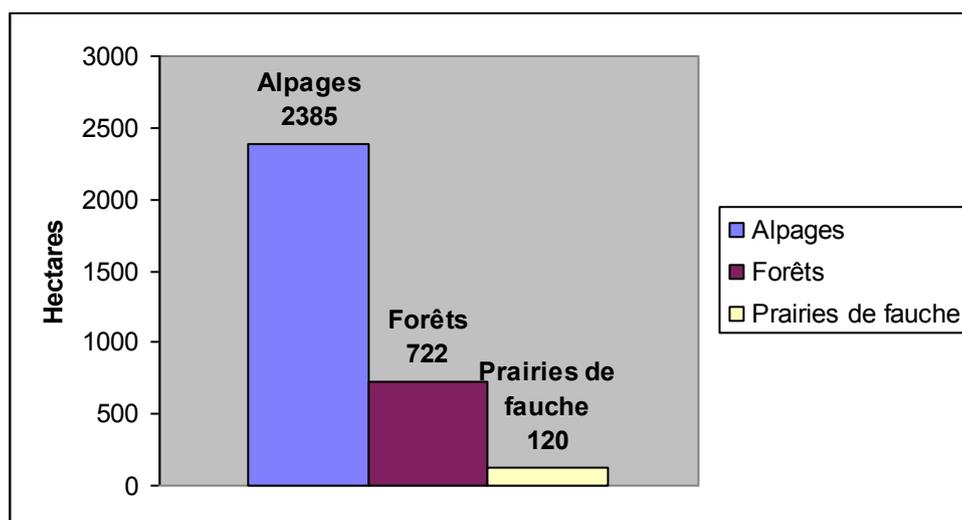
On note aussi 36 espèces des Listes rouges nationale et régionale et 23 espèces d'intérêt biogéographique (7 arctico-alpines, 9 paléo-montagnardes et 7 méditerranéo-sarmatiques).

Parmi ces autres espèces d'oiseaux remarquables on peut citer :

- en fond de vallée : Chevalier guignette et Cincle plongeur (bord des cours d'eau), Caille des blés, Grive draine, Huppe fasciée, Moineau soulcie (espaces agricoles).
- sur les pentes rocheuses et les hautes crêtes : Niverolle alpine, Monticole de roche, Tichodrome échelette.
- en forêt : Autour des palombes, Cassenoix moucheté et Merle à plastron

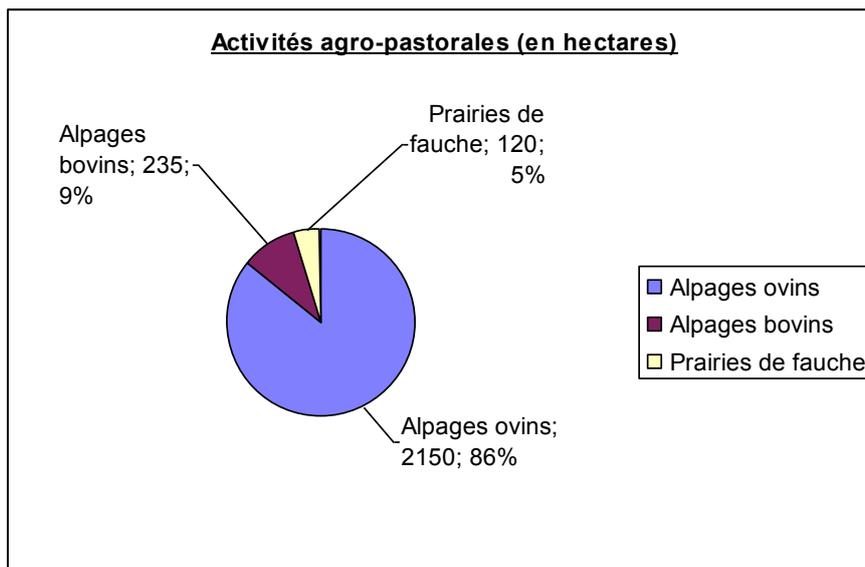
4) Aperçu des menaces potentielles

Les conditions naturelles contraignantes liées à l'altitude accentuent l'impact potentiel des activités humaines sur les espèces et les habitats naturels. La fréquentation touristique, estivale et hivernale, en croissance continue, ainsi que la reconversion des pratiques agricoles constituent les activités principales pouvant modifier des équilibres naturellement fragiles et compromettre le maintien des populations d'oiseaux les plus vulnérables. Les galliformes de montagne sont plus particulièrement concernés dans la mesure où ils sont également chassés. Ci-dessous, un graphique montre l'emprise des principales activités structurant le territoire.



> Les pratiques agro-pastorales

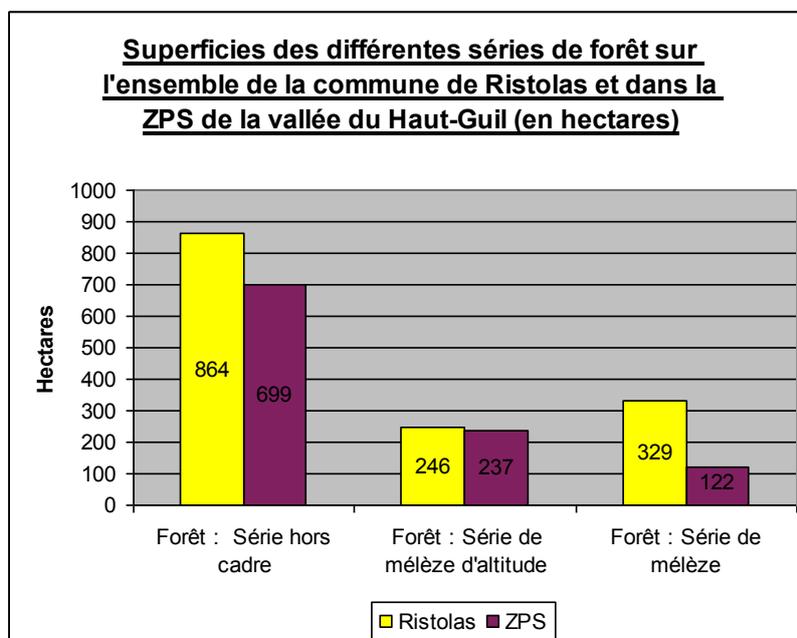
Les pratiques agro-pastorales sont en pleine reconversion depuis la mécanisation, la mise en place de la Politique Agricole Commune (PAC) et l'exode rural du XX^{ème} siècle. Le paradoxe reste la sous-exploitation des terres les moins rentables et difficile d'accès et la surexploitation des zones favorables.



➤ Les activités sylvicoles

Les forêts présentes dans la ZPS de la vallée du Haut-Guil sont relativement peu exploitées (séries hors cadre, voir cis dessous). A ce titre donc, elles possèdent des potentialités écologiques très intéressantes, notamment en ce qui concerne l'avifaune cavicole.

La sylviculture passée a conservé ces potentialités. Cependant, on est en droit de s'interroger sur l'avenir de l'exploitation forestière dans la ZPS. En effet, dans un contexte local, départemental et national prônant l'intensification de récolte de bois à des fins énergétiques, il convient d'être très prudent dans la mise en place de mesures de gestion dans ce domaine.



➤ **Les activités touristiques**

Elles constituent la principale ressource économique du territoire communal et intercommunal (Parc naturel régional du Queyras). On observe une bi-saisonnalité marquée avec des saisons fortes (été et hiver) et des saisons faibles à nulles (printemps et automne).

Les principales activités exercées dans la ZPS de la vallée du Haut-Guil sont, en ordre décroissant: la randonnée pédestre (et les cueillettes associées: génépi,...), le ski de fond, les raquettes à neige, le ski de randonnée, le vélo tout terrain (VTT) et l'escalade et l'alpinisme.

A noter que le domaine de ski alpin n'est pas inclus dans la ZPS. Dans ce cas, cette activité aurait été placée derrière la randonnée pédestre. Notons encore que la randonnée pédestre et les sports motorisés (motocross, quads...) sont pratiqués en toutes saisons par les habitants locaux mais en quantité relativement réduite.

Enfin, selon les activités concernées, les périodes et les secteurs utilisés, on observe des zonages à forte attraction. Ainsi,

En hiver, les secteurs fortement fréquentés sont:

- Le col Lacroix,
- Le Pic de Ségure (impact sur le Tétrasyre et le Lagopède alpin),
- La Médille (impact sur le Tétrasyre)

Et en été, les secteurs fortement fréquentés sont:

- Le col Lacroix,
- Le Petit et le Grand belvédère du Viso,
- Le col de Vallante (impact Lagopède alpin),
- Le col de la Traversette (impact Lagopède alpin),
- Le Vallon de Bouchouse (impact Lagopède alpin)

➤ **Les pratiques cynégétiques et piscicoles**

Elles sont réglementées au niveau national et départemental. La pêche semble moins soulever de polémique que la chasse. Pour cette dernière, les quotas de prélèvement font l'objet de révision toutes les années en fonction, entre autres, des dénombrements et des suivis du taux de reproduction.

Notons ici, le rôle précurseur qu'a joué la société de chasse de Ristolas en termes de gestion durable du Tétrasyre puisqu'elle a instauré un plan de chasse sur cette espèce officiellement en 1991. Ce même plan de chasse a été mis en place au niveau départemental pour l'ensemble des galliformes de montagne l'année suivante.

En ce qui concerne les activités humaines dans la ZPS de la vallée du Haut-Guil, les principales menaces consistent aux :

- **dérangements occasionnés par les activités pastorales et sylvicoles lors de la période de reproduction des oiseaux**
- **reconversions possibles des pratiques agro-pastorales et sylvicoles en fonction des politiques nationales et locales.**

Cela peut notamment engendrer la modification voire la disparition des habitats actuels. Les activités touristiques sont la principale ressource économique du territoire et engendrent des impacts non-négligeables sur l'avifaune locale. Elles sont notamment pointées du doigt pour le dérangement hivernal et en période de nidification et d'élevage des jeunes de toutes les espèces de galliformes de montagne. La gestion du risque "crue" peut parfois poser quelques problèmes également.

5) Le Document d'objectifs (DOCOB)

Le document d'objectifs est constitué de deux tomes.

Le tome 1 consiste en un inventaire socio-économique et écologique de la ZPS. Il définit des enjeux et objectifs de conservation.

Ce tome est constitué entre autres, d'un corps de texte constitué de 11 chapitres et de 6 annexes.

Le tome 2 définit des objectifs de gestion qu'il étaye en mesures concrètes

Deux annexes particulières complètent ce document d'objectifs. Il s'agit de l'atlas cartographique et des fiches espèces (et cartographies associées).

6) Analyse des données écologiques

a. Statut des espèces de la Directive oiseaux

- 16 espèces inscrites dans l'annexe 1 de la Directive oiseaux sont répertoriées dans la zone d'étude, dont 14 espèces nicheuses localement et 2 espèces non nicheuses (mais exploitant le site en période de nidification pour se nourrir ou se reposer).
- 10 de ces espèces sont présentes toute l'année, les 6 autres étant soit des estivants migrants, soit des erratiques.
- Dans les 16 espèces inscrites dans l'annexe 1 de la Directive oiseaux, il y a 6 espèces de rapaces ce qui indique une bonne qualité des réseaux trophiques. Parmi ces rapaces, il y a notamment la présence de 7 prédateurs. Certains sont des spécialistes "strictes" (Faucon pèlerin, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore), d'autres sont des spécialistes (Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm) et d'autres sont opportunistes (Grand-duc d'Europe, Aigle royal).

Le statut de chaque espèce est détaillé dans le tableau ci-dessous:

Espèce	Nicheur	Hivernant	Migrateur	Erratique
Aigle royal	X	X	X	
Alouette lulu	X		X	
Bondrée apivore	X		X	
Bruant ortolan	X		X	
Chevêchette d'Europe	X	X	X	
Chouette de Tengmalm	X	X	X	
Circaète Jean-le-Blanc			X	X
Crave à bec rouge	X	X	X	

Espèce	Nicheur	Hivernant	Migrateur	Erratique
Faucon pèlerin	X	X	X	
Grand-duc d'Europe	X	X	X	
Gypaète barbu		X	X	X
Lagopède alpin	X	X	X	
Perdrix bartavelle	X	X	X	
Pic noir	X	X	X	
Pie-grièche écorcheur	X		X	
Tétras lyre	X	X	X	

b. Statut des autres espèces d'oiseaux remarquables

Sont considérées dans les autres espèces remarquables, les espèces migratrices régulières (EMR), au nombre de 7 et les autres espèces patrimoniales.

Le tableau suivant précise le statut local des principales espèces remarquables autres que celles inscrites dans l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Il s'agit d'espèces répondant aux critères suivants:

- ✓ espèces en danger, vulnérables ou rares de la liste rouge nationale
- ✓ espèces de la liste rouge régionale
- ✓ espèces vulnérables migratrices régulières en France (inscrites à l'Annexe 3 du document édité par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, DNP/SDEN, 28/11/2000, "Perturbation des oiseaux et Zones de Protection Spéciales").

Parmi les 16 espèces concernées, on relève 13 espèces nicheuses (dont 5 espèces présentes toute l'année et 8 espèces migratrices), les 3 autres espèces fréquentant le site lors des périodes de migration.

Le statut de chaque espèce est détaillé dans le tableau ci-dessous:

Espèce	Nicheur	Hivernant	Migrateur	Erratique
Autour des palombes	X			
Bécasse des bois			X	
Caille des blés	X		X	
Cassenoix moucheté	X	X		
Chevalier guignette	X		X	
Cinque plongeur	X	X	X	
Grive draine	X		X	

Espèce	Nicheur	Hivernant	Migrateur	Erratique
Huppe fasciée	X		X	
Merle à plastron	X		X	
Moineau soulcie	X	X	X	
Monticole de roche	X		X	
Niverolle alpine	X	X	X	
Pouillot fitis	X		X	
Sizerin flammé			X	
Tarin des aulnes			X	
Tichodrome échelette	X	X	X	

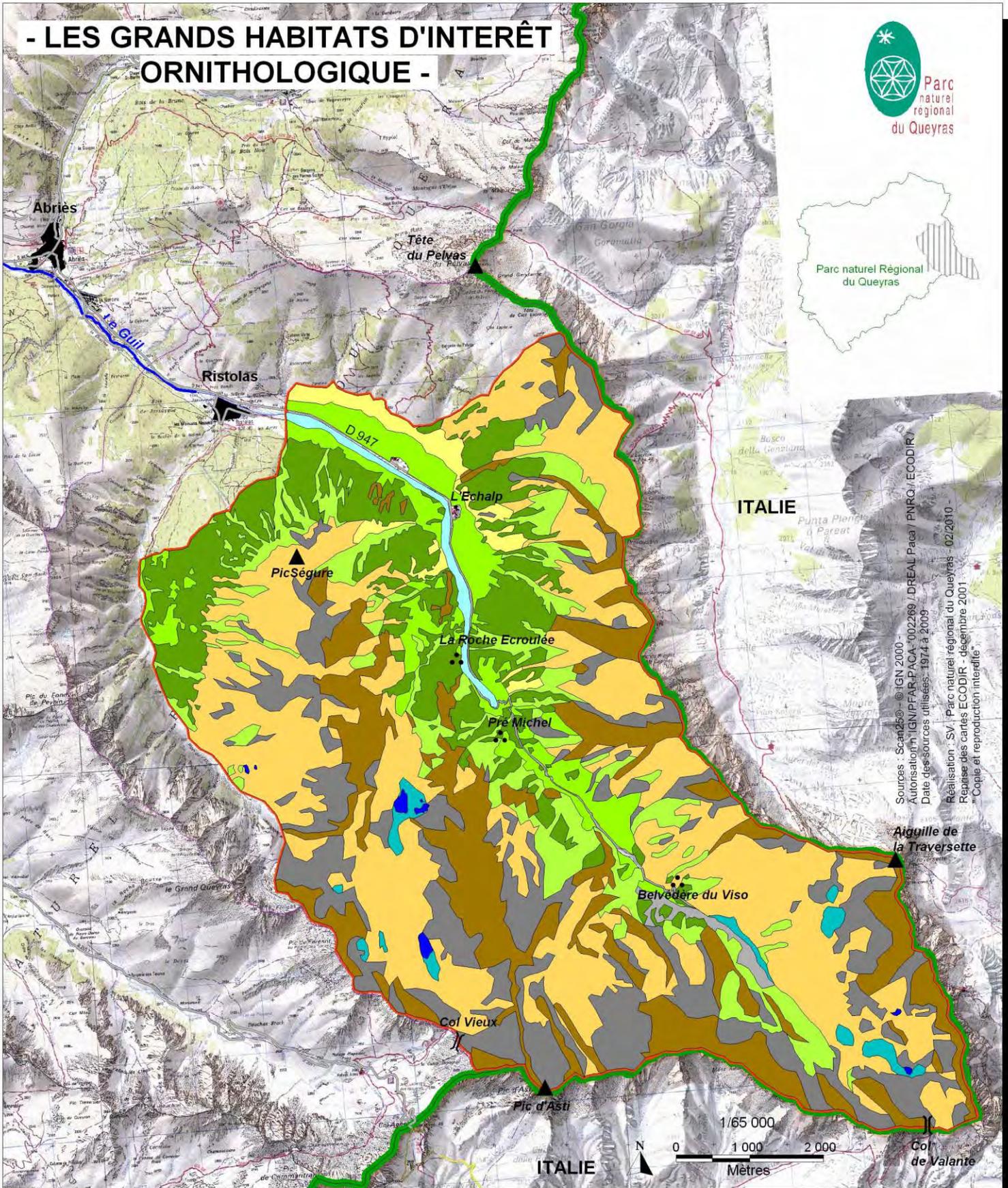
c. Superficie des habitats d'intérêts ornithologiques

Treize grands types d'habitats peuvent être décrits dans la ZPS de la vallée du Haut-Guil. Leur répartition dans la ZPS est détaillée dans le tableau et la carte ci-dessous.

Grands types d'habitats naturels	Superficie approximative	% de la ZPS
H01 : Eaux douces (lacs, torrents)	95 ha	1,5 %
H02 : Marais, tourbières, combes à neige	75 ha	1,2 %
H03 : Fourrés d'aune vert, Saulaies, Landes à éricacées ou genévrier	650 ha	10,2 %
H04 : Pelouses sèches	115 ha	1,8 %
H05 : Prairies et pelouses subalpines	380 ha	6,0%
H06 : Pelouses alpines	2 060 ha	32,4 %
H07 : Forêts caducifoliées (ripisylve du Guil)	50 ha	0,8 %
H08 : Forêts de résineux (mélézins et cembraies-mélézins)	800 ha	12,6 %
H09 : Falaises subalpines	65 ha	1,0 %
H10 : Falaises alpines	925 ha	14,6 %
H11 : Eboulis subalpins	120 ha	1,9 %
H12 : Eboulis alpins	980 ha	15,4 %

Grands types d'habitats naturels	Superficie approximative	% de la ZPS
H13 : Zones bâties (routes, hameaux)	35 ha	0,6 %
TOTAL	6350 ha	99.7 %

- LES GRANDS HABITATS D'INTERÊT ORNITHOLOGIQUE -



Sources : Scan250 - © IGN 2000 -
 Autorisation IGN/PFAR-PACA-002269 /DREAL PACA / PNRQ / ECODIR /
 Date des sources utilisées : 1974 à 2009
 Réalisation : SV / Parc naturel régional du Queyras - 02/2010 -
 Réprise des cartes ECODIR - décembre 2001
 " Copie et reproduction interdite "

- Eboulis alpins
- Eboulis subalpins
- Falaises, pentes rocheuses
- Forêts de résineux
- Fourrés (aulne vert, saule), landes à Ericacées
- Lacs
- Marais et combe à neige
- Pelouses sèches
- Pelouses alpines
- Prairies et pelouses subalpine
- Riveslues du Guil

d. Utilisation des grands types d'habitats par les oiseaux d'intérêt communautaire

Chaque espèce d'oiseau privilégie un habitat (ou des habitats) pour nicher et pour s'alimenter. Parfois il s'agit du même. Le tableau ci-dessous détaille les relations entre les habitats et les espèces.

N = espèce nicheuse a = alimentation, repos	Grands types d'habitats naturels (voir ci-dessus)												
	H01	H02	H03	H04	H05	H06	H07	H08	H09	H10	H11	H12	H13
Espèces de l'annexe 1 de la Directive Oiseaux													
Aigle royal			a	a	a	a		a	N	a	a	a	
Alouette lulu				N	N								
Bondrée apivore			a	a	a		a	N					
Bruant ortolan			a	N	N								
Chevêchette d'Europe								N					
Chouette de Tengmalm								N					
Circaète Jean-le-Blanc			a	a	a						a		
Crave à bec rouge		a	a	a	a	a			N	N	a	a	
Faucon pèlerin									N				
Grand-duc d'Europe			a	a	a		a		N				
Gypaète barbu						a			a	a	a	a	
Lagopède alpin		a				N				a		N	
Perdrix bartavelle			N	a	a	N					a	a	
Pic noir								N					
Pie-grièche écorcheur			a	N	N								
Tétras lyre			N		a			N			a		
Autres espèces remarquables													
Autour des palombes							N	N					
Bécasse des bois								a					
Caille des blés				N	N								
Cassenoix moucheté								N					
Chevalier guignette	a						N						
Cincla plongeur	a						N						
Grive draine			a	a	a	a	N	N					
Huppe fasciée				a	a		N						
Moineau soulcie				a	a								N
Monticole de roche			N	a	a	a			N	a	N	a	
Niverolle alpine		a				N			a	a	a	N	

N = espèce nicheuse a = alimentation, repos	Grands types d'habitats naturels (voir ci-dessus)												
	H01	H02	H03	H04	H05	H06	H07	H08	H09	H10	H11	H12	H13
Pouillot fitis								N					
Sizerin flammé							a	a					
Tarin des aulnes							a	a					
Tichodrome échelette									a	N			a
Nbre d'espèces nicheuses (N)	0	0	3	4	4	3	5	9	5	2	1	2	1
Nbre d'autres espèces (a)	2	3	8	10	10	7	4	4	3	5	6	5	1

e. Interrelations entre espèces et activités humaines

Plusieurs types d'interrelations existent entre les oiseaux et les activités humaines:

- interrelation à effet faiblement négatif sur l'espèce,
- interrelation à effet négatif sur l'espèce,
- interrelation à effet fortement négatif sur l'espèce,
- interrelation positive

Le tableau qui suit énumère brièvement les types d'interrelations pour chaque espèce et chaque activité humaine.

Espèces d'oiseaux de la directive européenne	Activités humaines		
	Activités agricoles	Activités sylvicoles	Activités touristiques et de loisirs
Aigle royal	+		-
Alouette lulu	+		
Bondrée apivore	+	-	-
Bruant ortolan	+		
Chevêchette d'Europe		--	-
Chouette de Tengmalm		--	-
Circaète Jean-le-Blanc		-	
Crave à bec rouge	-/+		
Faucon pèlerin			-
Grand-duc d'Europe			-
Gypaète barbu	?	?	?
Lagopède alpin	?		--
Perdrix bartavelle	-		-
Pic noir		-	-
Pie-grièche écorcheur	+		
Tétras-lyre	-/+	-	--
Espèces d'oiseaux			

Espèces d'oiseaux de la directive européenne	Activités humaines		
	Activités agricoles	Activités sylvicoles	Activités touristiques et de loisirs
patrimoniales			
Autour des palombes		-	
Bécasse des bois		-	-
Caille des blés	+/-		
Cassenoix moucheté		-	-
Chevalier guignette			-
Cinque plongeur			-
Grive draine	+/-		
Huppe fasciée	+	-	
Merle à plastron		-	
Moineau soulcie	+/-		
Monticole de roche	+		
Niverolle alpine	+		
Pouillot fitis		-	
Sizerin flammé		-	
Tarin des aulnes		-	
<i>Tichodrome échelette</i>			--

Légende:

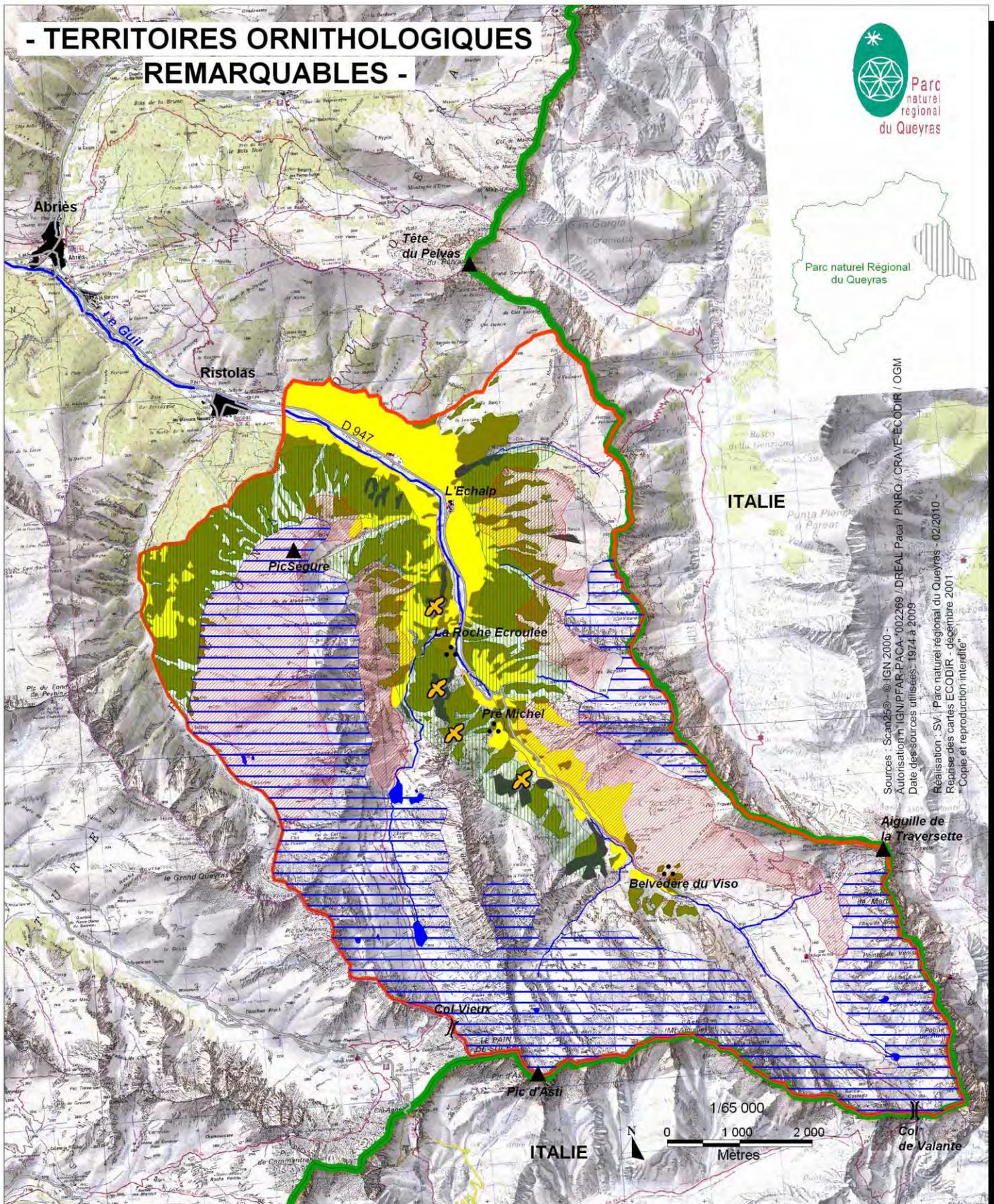
- signifie interrelation à effet faiblement négatif sur l'espèce,
- signifie interrelation à effet négatif sur l'espèce,
- signifie interrelation à effet fortement négatif sur l'espèce,
- ? signifie interrelations à vérifier
- + signifie interrelation positive

7) Les enjeux de conservation des espèces

L'analyse porte ici sur les oiseaux d'intérêt communautaire (annexe 1 de la Directive Oiseaux + autres espèces remarquables) présents dans la ZPS de la vallée du Haut-Guil. Les autres espèces animales et végétales relevant de la Directive Habitats sont prises en compte dans le DOCOB de la ZSC Haut-Guil - Mont-Viso – Valprévère et celui de la ZSC Steppique durancien et queyrassin.

L'évaluation des enjeux au niveau des espèces est "globale". Elle prend en compte les populations locales de chaque espèce, leurs habitats, leur statut ainsi que les risques de dégradation des habitats et les menaces potentielles pesant sur les espèces. Elle a été réalisée en commun avec l'attaché scientifique du Parc naturel régional du Queyras. Afin de mieux comprendre cette évaluation, une carte, page suivante, synthétise les territoires ornithologiques remarquables, ainsi que la répartition potentielle de quelques espèces.

- TERRITOIRES ORNITHOLOGIQUES REMARQUABLES -



Sources : Scan25® - © IGN 2000 -
Autorisation IGN/PFR/PACA-0002269 / DREAL Paca / PNRQ / CRAVECODIR / OGM
Date des sources utilisées : 1974 à 2009

Réalisation : SV / Parc naturel régional du Queyras - 02/2010 -
Réprise des cartes ECODIR - décembre 2001
" Copie et reproduction interdite "

-  Site rupestres subalpins
(Aigle royal, Hibou grand duc, Faucon pèlerin)
-  Espaces agricoles
(Bruant ortolan, Pie-grèche écorcheur, alouette lulu)
-  Espaces forestiers (Chevêchette d'Europe,
Chouette de Tengmalm, Pic noir)
-  Bord des eaux: torrents, lacs
(Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux)
-  Zones de nidification d'un couple d'Aigle royal
(le territoire couvre toute la zone d'étude)

- Galliformes de montagne
(Zone de nidification et d'hivernage)
-  Tétràs lyre
 -  Perdrix bartavelle
 -  Lagopède alpin

- Zone de Protection Spéciale
vallée du Haut-Guil - ZPS FR9312019
-  Limite de la commune de Ristolas
 -  Limite du parc naturel Régional du Queyras

Ainsi, dans la ZPS de la vallée du Haut-Guil, on recense :

⇒ **2 espèces à enjeu très fort dans le site :**

- 1 espèce de milieu ouvert subalpin et alpin : Lagopède alpin
- 1 espèce des milieux en mosaïque de l'étage subalpin : Tétrasyre

⇒ **12 espèces à enjeu fort dans le site:**

- 3 espèces forestières : Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic noir
- 2 espèces de milieu ouvert de transition : Perdrix bartavelle, Monticole de roche
- 6 espèces des milieux ouverts liés aux activités agricoles : Alouette lulu, Bruant ortolan, Crave à bec rouge, Pie-grièche écorcheur, Caille des blés, Moineau soulcie
- 1 espèce rupestre : Tichodrome échelette

⇒ **8 espèces à enjeu moyen dans le site :**

- 4 rapaces rupicoles: Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Gypaète barbu (ne nichant pas dans la ZPS), Faucon pèlerin
- 3 espèces nichant en forêt: Autour des palombes, Cassenoix moucheté, Grive draine
- 1 espèce liée au cours d'eau : Chevalier guignette

⇒ **7 espèces à enjeu faible dans le site**

- 2 rapaces : Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc
- 3 espèces liées au milieu aquatique : Cincle plongeur, Pouillot fitis (ripisylve), Tarin des aulnes (ripisylve)
- 2 espèces liées aux bois et clairières : Huppe fasciée, Merle à plastron

⇒ **3 espèces à enjeu très faible**

- 2 espèces rares ne nichant pas dans la ZPS : Bécasse des bois, Sizerin flammé
- 1 espèce nicheuse : Niverolle alpine

Espèces	Enjeu
Espèces de la Directive oiseaux	
Aigle royal	Moyen
Alouette lulu	Fort
Bondrée apivore	Faible
Bruant ortolan	Fort
Chevêchette d'Europe	Fort
Chouette de Tengmalm	Fort
Circaète Jean-le-Blanc	Faible
Crave à bec rouge	Fort
Faucon pèlerin	Moyen
Grand-duc d'Europe	Moyen
Gypaète barbu	Moyen
Lagopède alpin	Très Fort
Perdrix bartavelle	Fort
Pic noir	Fort
Pie grièche écorcheur	Fort
Tétrasyre	Très fort

Autres espèces remarquables	
Autour des palombes	Moyen
Bécasse des bois	Très Faible
Caille des blés	Fort
Cassenoix moucheté	Moyen
Chevalier guignette	Moyen
Cincle plongeur	Faible
Grive draine	Moyen
Huppe fasciée	Faible
Merle à plastron	Faible
Moineau soulcie	Fort
Monticole de roche	Fort
Niverolle alpine	Très faible
Pouillot fitis	Faible
Sizerin flammé	Très faible
Tarin des aulnes	Faible
Tichodrome échelette	Fort

8) Les objectifs de conservation

Objectifs prioritaires

- **OC 1: Améliorer la qualité biologique et la tranquillité des milieux ouverts des étages subalpin et alpin afin de restaurer les effectifs de Lagopède alpin et de Perdrix bartavelle (Lagopède alpin, Perdrix bartavelle, Niverolle alpine, Circaète Jean-le-Blanc, Crave à bec rouge, Moineau soulcie, Monticole de roche, Tétrasyre).**

Les milieux ouverts des étages subalpin et alpin sont le siège de diverses activités humaines soulevant donc plusieurs problématiques. Les espèces caractéristiques de ces milieux sont très sensibles au dérangement lors de la nidification puisque la plupart nichent au sol. Le calendrier de pastoralisme non adapté aux enjeux locaux (Lagopède alpin et Perdrix bartavelle) mais également les activités de loisirs (randonnée hors sentiers, cueillette de Génépi...) provoquent un dérangement immédiat des nichées. Le surpâturage entraîne l'érosion voire la perte des sols. Par ailleurs, les traitements phytosanitaires inoculés au bétail peuvent être lourds de conséquence puisqu'ils peuvent réduire les ressources alimentaires (insectes coprophages) paturage

des espèces d'oiseaux insectivores (Crave à bec rouge, jeunes de Lagopède alpin et de Perdrix bartavelle...). De plus, ces milieux sont de plus en plus utilisés par les activités humaines lors de la saison hivernale : ski de randonnée, alpinisme, raquettes. Le dérangement répété du Lagopède alpin, durant cette saison, peut lui être fatal. L'évolution des effectifs de la population de ce galliforme à enjeu très fort durant les dernières décennies est alarmante. Il est donc indispensable de stopper l'érosion de la biodiversité ornithologique de ces milieux. D'autant plus que les dispositifs réglementaires de protection des espaces naturels et des espèces (Réserves de chasse, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Vallon de Bouchouse, et Réserve Naturelle Nationale) déjà mis en place dans les zones à plus fort enjeux environnementaux n'ont pas encore apportés de solutions.

- OC 2: Maintenir ou améliorer la biodiversité des peuplements forestiers typiques du site (Chevêchette d'Europe, Tétrasyre, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Bécasse des bois, Pouillot fitis, Sizerin flammé, Tarin des aulnes).

En effet, les peuplements forestiers typiques du site (Cembraie-mélézin) sont porteurs d'une biodiversité ornithologique à fort enjeu: Tétrasyre, Chouettes forestières et Pic noir, entre autres. Le maintien voire l'amélioration de l'état de conservation de ces habitats est nécessaire pour assurer la sauvegarde des espèces animales qui y vivent. L'état actuel de ces milieux, relativement bon, est dû à leur utilité agropastorale antérieure mais également à leur difficulté d'exploitation sylvicole jusqu'alors. Cependant, aujourd'hui, les activités agropastorales et sylvicoles sont en plein remaniement. L'agropastoralisme extensif est en train de perdre du terrain face à l'agropastoralisme intensif et, paradoxe, face à l'arrêt de ces pratiques dans les secteurs les plus difficiles (fort relief, peu de rentabilité,...). Dans le domaine des activités sylvicoles, il est à craindre que l'essor de la filière bois-énergie engendré par la future pénurie des combustibles fossiles ne vienne bouleverser les pratiques qui étaient jusque ici garantes d'une riche biodiversité (depuis les insectes xylophages jusqu'aux oiseaux cavicoles voire les chiroptères). De même, l'évolution des techniques de coupes forestières va dans le sens de laisser de plus en plus de traces après l'exploitation. Les engins sylvicoles sont, par exemple, de plus en plus gros. Il convient donc de s'assurer que les pratiques qui ont créées cette biodiversité soient conservées, en même temps qu'il est nécessaire d'éviter l'utilisation de ces habitats uniquement du point de vue de leur rendement financier. En particulier, il est primordial, pour tout les travaux sylvicoles, de respecter le calendrier de reproduction des espèces potentiellement présentes. A ce titre, par exemple, les martelages seraient à réaliser à l'automne et non au printemps.

- OC 3: Maintenir les superficies de landes et de mégaphorbiaies, ainsi que des mosaïques d'habitats afin de maintenir voire d'augmenter les effectifs de Tétrasyre (Tétrasyre, Merle à plastron, Bruant ortolan, Pie-grièche écorcheur, Huppe fasciée).

Les landes alpines et subalpines, les mégaphorbiaies et les milieux ouverts de l'étage montagnard constituent une mosaïque d'habitats favorable à bon nombre d'espèces d'oiseaux prairiales et au Tétrasyre, espèces à enjeu fort à très fort dans la ZPS. Pour le cas particulier du Tétrasyre, mais également pour d'autres espèces et notamment les autres galliformes de montagne, cette mosaïque de milieux est indispensable pour qu'elles puissent accomplir l'intégralité de leur cycle de reproduction annuel. La présence des landes assure un rôle de couvert indispensable à la protection des nichées du Tétrasyre. La répartition des landes revêt une grande importance. Ces milieux doivent être présents mais leur répartition ne doit en aucun cas être uniformément homogène. Dans ce cas, les landes perdraient alors tout l'intérêt de leur présence puisqu'elles ne permettraient plus le nourrissage des jeunes tétrasyres (insectivores) dans des milieux totalement ouverts, à proximité immédiate. Or, la répartition des landes et la conservation de la mosaïque d'habitats sont étroitement liées aux activités pastorales dans le site. Si les activités pastorales sur le site sont trop fortes, le milieu tendra à s'ouvrir. *A contrario*, si les activités pastorales sont absentes ou trop faibles, le milieu aura tendance à s'embroussailler. Paramètre supplémentaire entrant en jeu, le pastoralisme, selon le calendrier dans lequel il est prévu, peut déranger les nichées présentes. Le juste équilibre est donc délicat à trouver entre préservation du milieu et préservation des espèces.

- OC 4: Maintenir les prairies de fauche de montagne (Alouette lulu, Bruant ortolan, Caille des blés, Crave à bec rouge, Moineau soulcie, Perdrix bartavelle, Tétrasyre).

Les prairies de fauches de montagne ainsi que les restes de patrimoine culturel et agricole (clapiers) constituent des habitats possédant des enjeux ornithologiques particuliers. Les espèces d'oiseaux intéressantes présentes (Alouette lulu, Bruant ortolan, Caille des blés) se trouvent ici en limite d'aire de répartition. Il n'en reste pas moins que leur présence est indicatrice d'une qualité et d'une diversité certaine des milieux. De plus, certaines de ces espèces sont en déclin en France depuis plusieurs décennies: le Bruant ortolan, la Caille des blés, l'Alouette lulu et la Huppe fasciée. La déprise agricole, les reconversions des pratiques agricoles ainsi que la constante pression d'urbanisation sont les principaux risques de dégradation que connaissent les prairies de fauches dans le site. Même si ces habitats n'occupent que de faibles superficies dans la ZPS de la vallée du Haut-Guil, il devient urgent de les maintenir afin de préserver ce patrimoine écologique autant que culturel (terrasses, clapiers, canaux d'irrigation).

Objectifs secondaires

- OC 5: Maintenir ou améliorer la qualité fonctionnelle des falaises (Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Crave à bec rouge, Monticole de roche, Tichodrome échelette, Gypaète barbu).

Le site présente des enjeux ornithologiques non négligeables en ce qui concerne les espèces rupestres. De nombreuses espèces de la Directive "Oiseaux" y nichent (surtout des rapaces diurnes et nocturnes) et d'autres s'y reposent. En effet, les Lagopèdes alpins n'hésitent pas à s'alimenter dans les anfractuosités des falaises alpines lors de la saison hivernale. Même si actuellement la détérioration des falaises ne constitue pas un facteur limitant de l'intérêt ornithologique de ces milieux, il est nécessaire d'anticiper de nouvelles mises en place de structure (via ferrata, voies d'escalade...) et de maîtriser les dérangements occasionnés par les activités de pleine nature (escalade, cueillette, chasse photographique).

- OC 6: Préserver les milieux humides et aquatiques (ripisylve du Guil notamment), leur fonctionnalité et les espèces associées (Chevalier guignette, Cincle plongeur, Huppe fasciée).

Les milieux humides et aquatiques de la ZPS de la vallée du Haut-Guil, dans leur ensemble, présentent des enjeux écologiques très diversifiés, tant dans le règne animal que végétal. La géologie locale, la proximité du Mont-Viso et l'influence climatique liée aux retours d'Est expliquent leur abondance. Sur le plan ornithologique, plus que les milieux humides en tant que tels, c'est la mosaïque d'habitats avec la ripisylve et les milieux ouverts à proximité des cours d'eau qui est particulièrement intéressante. En effet, la ripisylve du Guil constitue un habitat qui sort de l'ordinaire dans la ZPS puisque c'est à son niveau que l'on rencontre la majorité des peuplements de feuillus du Queyras. En bordure de ces boisements, les prairies de fauches et autres milieux ouverts sont régulièrement exploités par les oiseaux pour se nourrir. Les cours d'eau constituent également une source de nourriture indispensable à certaines espèces (Cincle plongeur, Chevalier guignette). Les enjeux ornithologiques des milieux humides et aquatiques sont donc particuliers. Ces dernières années, dans la ZPS, en raison des crues et des avalanches, de nombreux travaux ont lieu jusque dans le lit mineur des cours d'eau. A l'avenir, il conviendrait donc d'être très prudent dans l'endiguement des cours d'eau et dans l'exploitation des matériaux alluvionnaires afin que des milieux temporaires (bancs de galets notamment) puissent être constamment remaniés au grès des crues printanières et automnales. Par la même, laisser en libre évolution les cours d'eau sur certaines

parties de leur lit rejoint l'intérêt humain puisque cela limite le risque crues en dissipant l'énergie hydraulique. L'exploitation des ripisylves ainsi que tout type de travaux en milieu humide nécessitent de prendre des précautions particulières pour maintenir des vieux bois et éviter autant que possibles de traverser le lit mineur des cours d'eau.

Priorité	Code	Libellé	Espèces ciblées	Autres espèces concernées
Objectifs prioritaires	OC 1	Améliorer la qualité biologique et la tranquillité des milieux ouverts des étages subalpin et alpin afin de restaurer les effectifs de Lagopède alpin et de Perdrix bartavelle	Lagopède alpin, Perdrix bartavelle	Niverolle alpine, Circaète Jean-le-Blanc, Crave à bec rouge, Moineau soulcie, Monticole de roche, Tétrasyre
	OC 2	Maintenir ou améliorer la biodiversité des peuplements forestiers typiques du site	Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Tétrasyre	Bécasse des bois, Pouillot fitis, Sizerin flammé, Tarin des aulnes
	OC 3	Maintenir les superficies de landes et de mégaphorbiaies, ainsi que des mosaïques d'habitats afin de maintenir voire d'augmenter les effectifs de Tétrasyre	Tétrasyre	Merle à plastron, Bruant ortolan, Pie-grièche écorcheur, Huppe fasciée
	OC 4	Maintenir les prairies de fauche de montagne	Alouette lulu, Bruant ortolan, Caille des blés, Crave à bec rouge, Moineau soulcie,	Perdrix bartavelle, Tétrasyre
Objectifs secondaires	OC 5	Maintenir ou améliorer la qualité fonctionnelle des falaises.	Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Crave à bec rouge, Monticole de	Lagopède alpin

Priorité	Code	Libellé	Espèces ciblées	Autres espèces concernées
			roche, Tichodrome échelette, Gypaète barbu	
	OC 6	Préserver les milieux humides et aquatiques (ripisylve du Guil notamment), leur fonctionnalité et les espèces associées	Chevalier guignette, Cincle plongeur	Huppe fasciée

9) Les objectifs de gestion

Ils ont été proposés par l'opérateur au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel puis aux différents groupes de travail pour être modifiés puis validés.

Dans le cas de la ZPS de la vallée du Haut-Guil, les objectifs de gestion traduisent les moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs de conservation priorités. A ce titre, ils sont également hiérarchisés. Les voici cités :

- **OG1 : Préserver du dérangement direct les zones de nidification et d'hivernage des espèces les plus sensibles**
- **OG2 : Maintenir et ajuster les pratiques agricoles et pastorales aux enjeux ornithologiques afin de conserver voire améliorer le milieu de vie des oiseaux**
- **OG3 : Favoriser et maintenir des modes de gestion sylvicoles favorables aux oiseaux forestiers**
- **OG Transversal 1 : Améliorer les connaissances sur certaines espèces d'oiseaux et mener une veille sur les espèces à enjeu fort dont les effectifs sont peu connus (Alouette lulu, Bécasse des bois, Bruant ortolan, Cassenoix moucheté, Chouettes forestières, Crave à bec rouge, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Gypaète barbu, Niverolle alpine, Perdrix bartavelle, Pic noir,)**
- **OG Transversal 2 : Sensibiliser les acteurs locaux et les visiteurs sur le patrimoine naturel du Haut-Guil, dans sa globalité**
- **OG Transversal 3 : Animation du site Natura 2000**

Chaque objectif de gestion fait l'objet d'un paragraphe qui permet d'argumenter son importance dans la ZPS de la vallée du Haut-Guil.

OG1 : Préserver du dérangement direct les zones de nidification et d'hivernage des espèces les plus sensibles

Le dérangement des oiseaux lors de la période de nidification est une problématique récurrente dans la ZPS. Ces dérangements sont occasionnés par différentes activités, surtout liées aux loisirs. Beaucoup d'espèces aviennes y sont sensibles voire très sensibles. Celles-ci peuvent être classées en divers groupes :

- les espèces rupestres parmi lesquelles on trouve l'Aigle royal, le Crave à bec rouge, le Faucon pèlerin, le Grand-duc d'Europe et le Gypaète barbu (même s'il ne niche pas dans la ZPS). Pour ce groupe, c'est principalement les activités de pleine nature type escalade et via ferrata qui peuvent poser des problèmes. A l'heure actuelle la pression anthropique ne semble pas élevée sur les milieux rocheux qui abritent les sites de nidification de ces espèces. Cependant, il serait nécessaire de l'anticiper pour éviter des dérangements futurs potentiels. Dans ce but, par exemple, il conviendrait de sensibiliser les futurs aménageurs de ces activités pour qu'ils soumettent chaque projet d'aménagement aux structures gestionnaires de l'environnement (Parc naturel régional du Queyras, Réserve naturelle de Ristolas, ONCFS...) capables de les orienter pour minimiser leurs impacts.

- les galliformes de montagne (Lagopède alpin, Perdrix bartavelle, Tétrasyre). Ces espèces sont particulièrement sensibles au dérangement lors de la période de nidification puisqu'elles nichent à terre. Plusieurs activités humaines affectent directement le devenir des nids et les nichées. Le pastoralisme et les activités récréatives de pleine nature sont les principales menaces. Parmi ces dernières, la randonnée hors sentiers, pour la cueillette de génépi par exemple, et les dérangements occasionnés par les chiens non maîtrisés, semblent particulièrement néfastes. Le pastoralisme ovin, largement pratiqué dans la ZPS de la vallée du Haut-Guil, semble plus préjudiciable que le pastoralisme bovin, localisé à plus basse altitude dans des secteurs moins réputés pour la reproduction de ces oiseaux. De manière générale, c'est le piétinement des œufs ou des poussins et l'abandon des nids par les poules qui sont souvent pointés du doigt.

- les espèces prairiales liées aux milieux ouverts et buissonnants (Caille des blés, Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan et Alouette lulu). Ces espèces nichent au sol dans les prairies de fauche ou à proximité immédiate (dans les buissons, arbustes...). Elles sont donc particulièrement sensibles à la date de fauche qui doit être contrôlée. Il ne faut pas négliger pour autant les désagréments occasionnés par les passages répétés de certains randonneurs dans ces prairies. Ils engendrent des perturbations directes (dérangements) et modifient temporairement l'habitat (couchage des foins).

Enfin, le dérangement en période hivernale est régulièrement pointé du doigt comme une cause de dégradation des populations de galliformes de montagne. Le Lagopède alpin et le Tétrasyre paraissent plus concernés que la Perdrix bartavelle. En effet, la stratégie de survie de ces deux premiers galliformes durant cette période consiste en une dépense énergétique faible en relation avec une alimentation pauvre et peu digeste (riche en lignine pour le tétras). Pour économiser leurs réserves, ils pratiquent régulièrement le repos prolongé, généralement sous la neige. Par conséquent, leurs zones d'hivernage privilégiées sont souvent très enneigées.

La bartavelle, elle, peut ne consommer que des graminées facilement assimilables. Ainsi, pour ne pas être en pénurie de ressource alimentaire, en hiver, cet oiseau recherche les fortes pentes exposées au soleil ou les crêtes ventées qui offrent des zones déneigées. Son activité est particulièrement soutenue dans la journée et augmente même en fin d'après-midi. Les perdrix débutent ainsi la nuit avec un jabot plein. La digestion leur apporte les calories nécessaires durant les longues et froides nuits d'hiver.

Eu égard à ces informations, les principales activités humaines pouvant être dommageables pour le Tétrasyre et le Lagopède alpin pendant la période hivernale sont la randonnée à ski (ou ski-alpinisme) et la randonnée à raquette. La Perdrix bartavelle peut être concernée par la randonnée pédestre hivernale. En effet, toutes ces activités, pratiquées régulièrement dans les zones d'hivernage de ces espèces, peuvent leur demander des vols répétés qui puiseront nécessairement dans leur potentiel énergétique.

Par conséquent, dans un premier temps, il est nécessaire de cartographier précisément les zones de nidification et d'hivernage des espèces sensibles. Ensuite, dans ces zones, il serait primordial de caler le déroulement de toutes les activités humaines en fonction des saisons et des conditions climatiques annuelles.

Par exemple :

- ajuster les dates de fauche et de pâturage en tenant compte de la nidification des espèces nichant à proximité du sol et à terre,
- le respect d'un calendrier d'exploitation en fonction des dates de nidification des oiseaux,
- sensibiliser les acteurs de l'accompagnement en montagne pour éviter qu'ils ne pénètrent dans les zones de nidification et d'hivernage lors des saisons correspondantes
- mettre en place des dispositifs d'entrave à la libre circulation de certaines activités dans ces zones (exemple des étraves pour sauvegarder les micro-zones d'hivernages du Tétrasyre contre les raquettes et le ski de randonnée)

OG2 : Maintenir et ajuster les pratiques agricoles et pastorales aux enjeux ornithologiques afin de conserver voire améliorer le milieu de vie des oiseaux

Comme nous l'avons déjà vu précédemment, les pratiques agricoles et pastorales passées ont contribué à la richesse ornithologique actuelle de la ZPS de la vallée du Haut-Guil, notamment en ouvrant les milieux. Aujourd'hui, ces pratiques ont tendance à disparaître dans les zones difficiles et à s'intensifier dans les zones les plus facilement exploitables. L'évolution de ces pratiques engendre une modification des habitats préjudiciable à la biodiversité et aux oiseaux particulièrement, en déstructurant la mosaïque des milieux agropastoraux de basse altitude (clapiers, ruines, arbres, arbustes, buissons, prés de fauche). Certaines zones s'embroussaillent et à terme se reboisent. Avec cette fermeture des milieux, des espèces d'oiseaux généralistes supplantent les espèces d'oiseaux caractéristiques des milieux ouverts et concernées par la Directive Oiseaux (Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Bruant ortolan). Il est donc indispensable de trouver des moyens pour freiner la déprise agricole dans la ZPS et d'inciter la reprise d'une activité agricole par de jeunes agriculteurs. *A contrario*, certaines zones sont surexploitées. Certains alpages sont surpâturés par exemple. Au-delà de la présence d'une activité agricole garantissant une certaine ouverture de milieux,

il est nécessaire de s'assurer de la qualité des milieux que l'on veut conserver ou restaurer. Il s'agit, pour ce faire, de conserver les pratiques extensives qui ont été jusqu'alors réalisées dans ce territoire. C'est-à-dire :

- maintenir les superficies fauchées,
- lutter contre l'intensification du pastoralisme et notamment sa concentration sur certaines zones,
- ajuster la charge pastorale en fonction des ressources potentielles,
- rouvrir ou entretenir certains canaux d'irrigations pour retrouver des micro-zones humides,
- limiter les apports de fertilisants,
- favoriser l'emploi de traitements anti-parasitaires pour le bétail les moins nocifs pour le milieu naturel.

.....

Pour ce qui concerne le dérangement que peuvent occasionner les activités agro-pastorales, il convient de se référer au paragraphe précédent.

OG3 : Favoriser et maintenir des modes de gestion sylvicoles favorables aux oiseaux forestiers

De nombreux oiseaux d'intérêt patrimonial sont liés à l'habitat forestier de type résineux (Pic noir, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Tétras-lyre, Merle à plastron). Il convient donc de s'assurer que les pratiques qui ont créé la biodiversité que l'on compte protéger soient conservées. Avec l'essor actuel de la filière bois-énergie, il convient de rester vigilant afin que les habitats forestiers conservent leur multifonctionnalité (écologique, économique et sociale). Le Queyras est souvent considéré comme un territoire auto-suffisant du point de vue de cette filière. Notons cependant que dans le Queyras, en incluant Guillestre, une dizaine de chaudières à bois fonctionnent actuellement, consommant approximativement 4000 tonnes de bois par an et que des projets prévoient d'augmenter cette consommation d'environ 3000 tonnes/an.

Les parcelles exploitables (série de protection–production et série de production) devront faire l'objet de soins particuliers tels que :

- le respect de l'intégrité des ruisseaux, des zones humides, des sources,
- l'ouverture de toute nouvelle voie d'exploitation fera l'objet d'une concertation spécifique avec l'opérateur local, notamment si elle n'a pas été précisée dans le plan d'aménagement forestier,
- l'exploitation des coupes par câble, câble-mat ou débardage à l'aide de chevaux spécialisés (on veillera lors d'exploitation par câble à rendre visible le câble par les oiseaux sensibles aux risques de collisions),
- le respect des arbres creux, à loges et porteurs d'aires de rapaces,
- le maintien de vieux arbres et de bois mort couché et sur pied,
- la mise en place d'îlots de sénescence de superficie relativement grande.

Par ailleurs, la cueillette des fruits, de graines de Pin cembro et de champignons sont des activités non négligeables dans la ZPS de la vallée du Haut-Guil. Il conviendrait d'étudier précisément leur impact qui génère, entre autres, une pénétration diffuse dans tout le secteur.

En ce qui concerne le dérangement en période de reproduction que peuvent occasionner les activités sylvicoles, il convient de se référer au paragraphe de l'OG1

OG Transversal 1 : Améliorer les connaissances sur certaines espèces d'oiseaux et mener une veille sur les espèces à enjeu fort dont les effectifs sont peu connus (Alouette lulu, Bécasse des bois, Bruant ortolan, Cassenoix moucheté, Chouettes forestières, Crave à bec rouge, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Gypaète barbu, Niverolle alpine, Perdrix bartavelle, Pic noir,)

Les connaissances scientifiques naturalistes sont hétérogènes entre les espèces. Certaines sont suivies depuis plusieurs dizaines d'années par des organismes reconnus nationalement. D'autres sont suivies depuis quelques dizaines d'années par des associations de protection de la nature). Enfin, d'autres encore, font l'objet de comptages depuis peu par le Parc naturel régional du Queyras. Un tableau récapitulatif des différents maîtres d'œuvre par espèce suivie est dressé ci-dessous :

Espèces suivies	Lagopède	Lagopède	Tétras-lyre	Tétras-lyre	Perdrix bartavelle	Perdrix bartavelle	Aigle royal	Oiseaux prairiaux
Périodes de suivis	Printemps	Eté	Printemps	Eté	Printemps	Eté	Printemps/ Eté	Printemps/ Eté
Maître d'œuvre des suivis	ONCFS	ONCFS	ONCFS	ONCFS	PNRQ	FDC	CRAVE	PNRQ

Certaines espèces sont extrêmement peu connues. Ceci est dommageable puisque l'évolution des populations françaises de ces dernières années est parfois préoccupante (Bruant ortolan, Crave à bec rouge,). Par ailleurs le réchauffement climatique global constitue une menace pour l'avifaune strictement alpine qui renforce l'intérêt de la ZPS de la vallée du Haut-Guil comme espace de veille écologique pour leur suivi dans les Alpes du Sud.

Par conséquent, plus que jamais, il est indispensable d'améliorer les connaissances sur les espèces d'oiseaux les moins connues dans la ZPS de la vallée du Haut-Guil. L'estimation des effectifs de la population, des effectifs de passage, des flux migratoires et génétiques, des zones d'hivernage et de reproduction sont autant de questions qui mériteraient une réponse. Ceci est d'autant plus important que la plupart de ces espèces possèdent un fort enjeu dans cette ZPS puisque jusqu'alors elles ont été peu menacées dans le périmètre concerné.

OG Transversal 2 : Sensibiliser les acteurs locaux et les visiteurs sur le patrimoine naturel du Haut-Guil, dans sa globalité

La ZPS de la vallée du Haut-Guil contient une avifaune caractéristique d'une zone alpine à influence méditerranéenne de très fort intérêt patrimonial. Cette avifaune est riche en espèces puisque la ZPS est composée d'un grand nombre de milieux (humides, ouverts, semi-ouverts, fermés) de grande qualité. Toutefois, l'avifaune de la ZPS de la vallée du Haut-Guil n'est pas l'unique "compartiment" écologique dans lequel la haute vallée du Guil se met en avant. En effet, cette vallée possède une diversité et une qualité de milieux, liées à la géologie et au climat locaux, unique à l'échelle du Queyras et des Alpes françaises. Entre autres, l'endémisme local y est très marqué et ce, à tous les niveaux : végétal, invertébrés et vertébrés. Cette richesse globale mérite d'être reconnue par l'ensemble des acteurs locaux. L'avifaune n'en est qu'un des fleurons. La sensibilisation sur la biodiversité locale et sa gestion auprès des socioprofessionnels est nécessaire afin que toutes les mesures mises en place pour sa

sauvegarde soient comprises et acceptées de tous. Celle-là peut prendre plusieurs formes (conférences, diaporamas, sorties nature, expositions...) et mérite d'être réalisée de façon cohérente entre les diverses instances régissant les périmètres réglementaires et contractuels dans cette vallée, les associations de protection de la nature, l'office de promotion touristique du Queyras...

OG Transversal 3 : Animation du site Natura 2000

L'animation du document d'objectifs consiste en l'ensemble des actions qui devront être mises en place par la structure animatrice pour mettre en œuvre les mesures et actions qui sont définies dans le document d'objectifs :

- Elaboration des projets de gestion et coordination des intervenants concernés,
- Concertation pour la mise en place de contrats et de conventions de gestion,
- Suivi des actions engagées,
- Réalisation d'un bilan annuel et communication auprès des acteurs concernés,
- Réunions du comité de pilotage et comptes rendus,
- Edition de bulletins d'information,
- Page Natura 2000 sur le site Internet de la structure animatrice,
- Autres éléments de communication sur la mise en œuvre du DOCOB (lettre de la DREAL Lettre du Parc naturel régional du Queyras...)
- Actualisation du DOCOB...

Lors de la phase d'animation, l'opérateur s'efforcera de concilier au mieux les logiques productives, récréatives, économiques et écologiques au sein de cette ZPS pour une bonne acceptation des actions de gestion par l'ensemble des acteurs du territoire, en cohérence avec les orientations découlant des différentes réunions de concertation ayant précisées les mesures de gestion déclinées dans ce document.

Le tableau ci-dessous résume de façon schématique les orientations de gestion proposées en vue de maintenir ou de restaurer des conditions favorables à la conservation de certaines espèces d'intérêt communautaire. Ces grands axes d'intervention sont à compléter par des travaux de suivis scientifiques.

Espèces	Activités (↗ à renforcer, 0 à contrôler, ↘ à réduire)						
	Agriculture (fauche)	Pastoralisme	Sylviculture	Activités de pleine nature estivales	Activités de pleine nature hivernales	Chasse	Aménagements divers
Espèces de la directive oiseaux							
Aigle royal		0		0			0
Alouette lulu	0						
Bondrée apivore	0		0	0			0
Bruant ortolan	0						

Espèces	Activités (↗ à renforcer, 0 à contrôler, ↘ à réduire)						
	Agriculture (fauche)	Pastoralisme	Sylviculture	Activités de pleine nature estivales	Activités de pleine nature hivernales	Chasse	Aménagements divers
Chevêchette d'Europe			0				
Chouette de Tengmalm			0				
Circaète Jean- le-blanc	0	0	0				0
Crave à bec rouge	0	0		0			
Faucon pèlerin				0			0
Grand-duc d'Europe				0			0
Gypaète barbu		0		0			0
Lagopède alpin		↘		↘	↘	0/↘	0
Perdrix bartavelle	↗ (Culture céréalière: ↗)	0/↘		0/↘	↘	0/↘	0
Pic noir			0				
Pie-grièche écorcheur	0						
Tétras lyre		↘	0	0/↘	↘	0/↘	0
Autres espèces remarquables							
	Agriculture (fauche)	Pastoralisme	Sylviculture	Activités de pleine nature estivales	Activités de pleine nature hivernales	Chasse	Aménagements divers
Bécasse des bois		?	0				
Caille des blés	0 (Culture céréalière: ↗)	0/↘					
Chevalier guignette			0				0/↘
Cincla plongeur			0				0/↘
Huppe fasciée	0?		0?				0?
Merle à plastron		0	0				
Moineau soulcie	0						
Monticole de roche		0?		0?			0
Niverolle alpine		0?		0?			
Pouillot fitis			0				

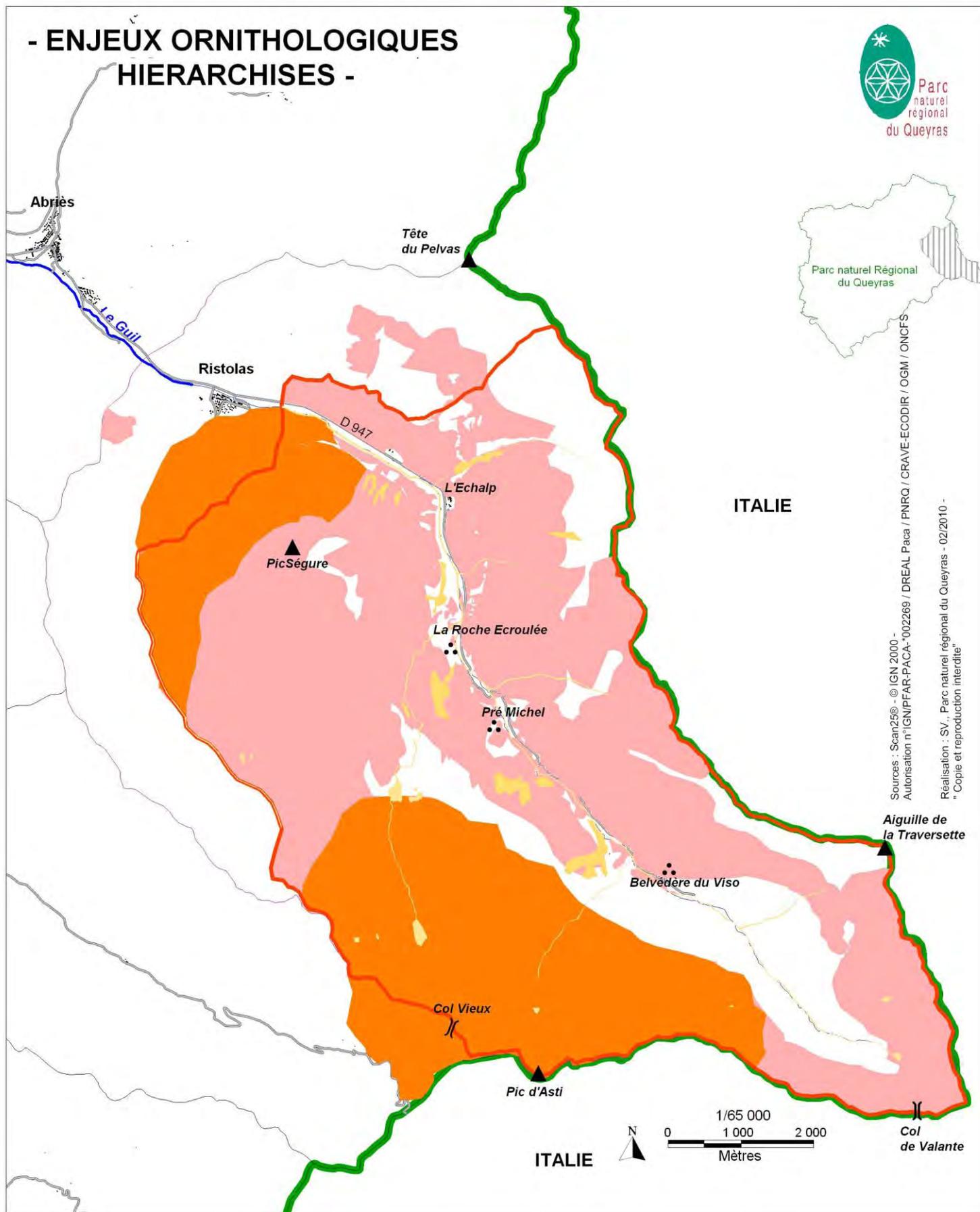
Espèces	Activités (↗ à renforcer, 0 à contrôler, ↘ à réduire)						
	Agriculture (fauche)	Pastoralisme	Sylviculture	Activités de pleine nature estivales	Activités de pleine nature hivernales	Chasse	Aménagements divers
Sizerin flammé			0				0
Tarin des aulnes			0?				0?
Tichodrome échelette				0?			

10) La stratégie de gestion

La stratégie de gestion définit les priorités et la chronologie des objectifs de gestion, au regard de leur contribution aux objectifs de conservation et de leur faisabilité socio-économique. Des cartes sont élaborées pour visualiser les secteurs à enjeux et/ou les secteurs d'intervention prioritaire et secondaire (cf. carte "enjeux ornithologiques hiérarchisés" dans l'Atlas cartographique). Ces cartes sont les documents de référence pour spatialiser les priorités d'actions. Cette stratégie est, par conséquent, basée sur le croisement entre objectifs de conservation et objectifs de gestion. Dans le tableau ci-dessous, ce croisement est réalisé.

		Objectifs de gestion					
		OG1 : Préserver du dérangement direct les zones de nidification et d'hivernage des espèces les plus sensibles	OG2 : Maintenir et ajuster les pratiques agricoles et pastorales aux enjeux ornithologiques afin de conserver voire améliorer le milieu de vie des oiseaux	OG3 : Favoriser et maintenir des modes de gestion sylvicoles favorables aux oiseaux forestiers	OG T1 : Améliorer les connaissances sur certaines espèces d'oiseaux et mener une veille sur les espèces à enjeu fort dont les effectifs sont peu connus	OGT2 : Sensibiliser les acteurs locaux et les visiteurs sur le patrimoine naturel du Haut-Guil, dans sa globalité	OGT3 : Animation du site Natura 2000
Objectifs de conservation	OC 1 : Améliorer la qualité biologique et la tranquillité des milieux ouverts des étages subalpin et alpin afin de restaurer les effectifs de Lagopède alpin et de Perdrix bartavelle	X	X		X	X	X
	OC 2 : Maintenir ou améliorer la biodiversité des peuplements forestiers typiques du site	X	X	X	X	X	X
	OC 3 : Maintenir les superficies de landes et de mégaphorbiaies, ainsi que des mosaïques d'habitats afin de maintenir voire d'augmenter les effectifs de Tétrasyre	X	X		X	X	X
	OC 4 : Maintenir les prairies de fauche de montagne	X	X		X	X	X
	OC 5 : Maintenir ou améliorer la qualité biologique des falaises et favoriser l'installation d'autres couples et/ou espèces rupicoles.	X			X	X	X
	OC 6 : Préserver les milieux humides et aquatiques (ripisylve du Guil notamment) et les espèces associées	X	X	X	X	X	X

- ENJEUX ORNITHOLOGIQUES HIERARCHISES -



Sources : Scan25® - © IGN 2000 -
 Autorisation n°IGN/PAR-PACA-002269 / DREAL Paca / PNRQ / CRAVE-ECODIR / OGM / ONCFS
 Réalisation : SV, Parc naturel régional du Queyras - 02/2010 -
 " Copie et reproduction interdite "

Classification des enjeux:

- Enjeu très fort
- Enjeu fort
- Enjeu moyen
- Enjeu faible et/ou non estimé

Zone de Protection Spéciale
 vallée du Haut-Guil - ZPS FR9312019



*Note: Cette classification concerne uniquement la ZPS.
 Toutefois, les zones contiguës d'enjeux fort à très fort au site ont été signalées pour la cohérence territoriale.*

11) Les actions préconisées

De manière générale, les actions de gestion précisent de manière concrète les recommandations et mesures de gestion.

Ces mesures peuvent être de plusieurs ordres :

- Le maintien de pratiques favorables
- La modification de pratiques ayant un impact négatif
- La mise en œuvre de modes de gestion
- La non intervention

Il peut s'agir également de mesures relevant de l'amélioration de la connaissance et de l'aide à la décision :

- Mieux connaître le fonctionnement naturel
- Mieux connaître l'impact d'un aménagement
- Evaluer et suivre l'évolution des milieux et des espèces
- Evaluer les effets de la gestion

Il peut également s'agir de mesures de communication, de sensibilisation et d'information.

Dans la ZPS de la vallée du Haut-Guil ces mesures ont été regroupées en 3 chapitres :

- Chapitre 1 : Mesures portant sur les habitats d'espèces
 - o Volet A : Les alpages
 - o Volet B : Les prairies de fauche
 - o Volet C : Les forêts
- Chapitre 2 : Mesures portant sur les espèces
 - o Volet D : Les aménagements au profit des espèces
 - o Volet E : Connaissances, études et suivis
- Chapitre 3 : Mesures concernant l'animation du site
 - o Volet F : Aménagements
 - o Volet G : Communication, sensibilisation et information
 - o Volet H : Mis en œuvre et animation du document d'objectifs

Rappel : Les mesures énoncées ci-dessous sont des mesures préconisées. Elles ont été insérées dans ce document à titre indicatif car, pour la plupart, évoquées en réunion de concertation. Il n'y a aucun caractère obligatoire à leur réalisation. En ce qui concerne l'urgence de celle-ci, il est bon de définir les niveaux de priorités attribués pour chaque action :

- **1 : à réaliser prioritairement**
- **2 : à réaliser secondairement**
- **3 : réalisable selon nécessité**

Code action	Intitulé	Priorité
A1	Gestion pastorale	1
A2	Ouverture et entretien de l'ouverture des milieux agro-pastoraux	2
B1	Gestion des prairies de fauche: report de fauche	1
B2	Gestion des prairies de fauches: utilisation de la motofaucheuse	1
B3	Réouverture des prairies de fauche et entretien	2
C1	Gestion du sylvo-pastoralisme pour protéger le Tétrasyre	1
C2	Création d'îlots de vieux bois et/ou d'îlots de sénescence	1
C3	Ouverture de milieux forestiers et entretien de clairières	2 à 3
C4	Irrégularisation des peuplements forestiers	3
C5	Prise en charge de certains surcoûts liés aux routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires visant à réduire leurs impacts lors d'une exploitation forestière	2
C6	Favoriser la régénération du mélèze	3
C7	Suivi des peuplements forestiers	2
D1	Protection de zones d'hivernage et de reproduction du Tétrasyre particulièrement sensibles et soumis à un dérangement important	1
D2	Mise en place de nichoirs artificiels pour favoriser la reproduction de la Chouette de Tengmalm, dans les peuplements forestiers pauvres en cavités.	2

Code action	Intitulé	Priorité
E1	Prospections complémentaires pour améliorer les connaissances sur la Chevêchette d'Europe	1
E2	Prospections complémentaires sur des espèces peu connues dans le site	1
E3	Suivis, études et prospection sur des espèces à enjeu de conservation fort	1
F1	Prise en compte des enjeux ornithologiques dans les projets d'aménagement du territoire et les outils de planification	1
F2	Maitriser la pénétration des habitats d'espèces	1
G1	Harmonisation de la communication	1
G2	Mise en place d'outils de communication sur le terrain	2
G3	Elaboration et mise en place des « chartes de bonnes pratiques » des activités de pleine nature	2
H1	Mise en œuvre et animation du document d'objectifs	1
H2	Elaboration et mise en œuvre de la charte Natura 2000	1

12) Cohérence de gestion entre les Documents d'objectifs de la ZPS et de la ZSC

Afin de s'assurer de la cohérence entre la ZPS de la vallée du Haut-Guil et la ZSC Haut-Guil - Mont-Viso – Valpréveyre, voici rappelés les objectifs de gestion de la ZSC:

- **Objectif 1: Valorisation et maintien de l'ouverture des milieux par l'agriculture et le pastoralisme**
- **Objectif 2: Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire**
- **Objectif 3: Conservation et mise en valeur des zones humides**
- **Objectif 4: Etude et définition de mesures de gestion conservatoire des milieux rocheux**
- **Objectif 5: Amélioration de la connaissance des populations d'espèces végétales d'intérêt communautaire**
- **Objectif 6: Maintien de l'intégrité et de la fonctionnalité des habitats utilisés par les chiroptères**
- **Objectif 7: Approfondissement des connaissances relatives aux autres espèces animales d'intérêt communautaire et prise en compte de leur présence dans les modes de gestion**
- **Objectif 8: Information, communication, sensibilisation**

Objectifs de conservation de la ZPS de la vallée du Haut-Guil		Objectifs de gestion de la ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre
Objectifs prioritaires	Améliorer la qualité biologique et la tranquillité des milieux ouverts des étages subalpin et alpin afin de restaurer les effectifs de Lagopède alpin et de Perdrix bartavelle	Valorisation et maintien de l'ouverture des milieux par l'agriculture et le pastoralisme
	Maintenir ou améliorer la biodiversité des peuplements forestiers typiques du site	Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire
	Maintenir les superficies de landes et de mégaphorbiaies, ainsi que des mosaïques d'habitats afin de maintenir	Conservation et mise en valeur des zones humides

Objectifs secondaires	voire d'augmenter les effectifs de Tétralyre		
	Maintenir les prairies de fauche de montagne		Etude et définition de mesures de gestion conservatoire des milieux rocheux
	Maintenir ou améliorer la qualité fonctionnelle des falaises.		Amélioration de la connaissance des populations d'espèces végétales d'intérêt communautaire
	Préserver les milieux humides et aquatiques (ripisylve du Guil notamment), leur fonctionnalité et les espèces associées		Maintien de l'intégrité et de la fonctionnalité des habitats utilisés par les chiroptères
			Approfondissement des connaissances relatives aux autres espèces animales d'intérêt communautaire et prise en compte de leur présence dans les modes de gestion
		Information, communication, sensibilisation	

Figure 62: Tableau mettant en parallèle les objectifs de conservation de la ZPS de la vallée du Haut-Guil par rapport aux objectifs de gestion de la ZSC Haut-Guil - Mont-Viso – Valprévère.

Au regard des objectifs de gestion proposés dans le document d'objectifs de la ZSC Haut-Guil - Mont-Viso – Valprévère, il apparaît clairement que les deux documents sont cohérents entre eux. Ils se complètent même sur certains enjeux (habitat ou espèce) spécifique à chacune des directives.

A noter que les objectifs prioritaires entre le DOCOB de la ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valprévère et la ZPS de la vallée du Haut-Guil sont redondants: maintien de l'ouverture des milieux, maintien de l'état de conservation des habitats forestiers....